

### SECTION 1 Identification

#### 1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: Brilliant Green Agar (Modified)
Type de produit	: Food Safety -- [Food Safety]
Code du produit	: NCM0058

#### 1.2. Autres moyens d'identification

Nombre de pièces : NCM0058|700004439|700004440

#### 1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange : Substances chimiques de laboratoire, Recherche scientifique et développement

#### 1.4. Données relative au fournisseur

Neogen Corporation  
620 Leshar Place  
Lansing, Michigan 48912  
United States of America  
T 800.234.5333  
[sds@neogen.com](mailto:sds@neogen.com) - <https://www.neogen.com/>

#### 1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 24 hours:  
Medical: 1-800-498-5743 (U.S. and Canada) or 1-651-523-0318 (international)  
Spill/CHEMTREC: 1-800-424-9300 (U.S. and Canada) or 1-703-527-3887 (international)

### SECTION 2 Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée  
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Attention

Mentions de danger (GHS CA) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

Conseils de prudence (GHS CA) : P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.  
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et auditif.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P321 - Un traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

# Brilliant Green Agar (Modified)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 - Éliminer le contenu et/ou le récipient to un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3 Composition/information sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

# Brilliant Green Agar (Modified)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

---

### 3.2. Mélanges

# Brilliant Green Agar (Modified)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
-----	--------------------------	---------------------------	---	-------------------------

# Brilliant Green Agar (Modified)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Sodium phosphate monobasic	Sodium phosphate monobasic acid sodium phosphate / acid sodium phosphate, anhydrous / Bolifor MSP, monosodium phosphate / E339 / E339(a) food grade / monobasic sodium phosphate / monosodium dihydrogen orthophosphate / monosodium dihydrogen phosphate / monosodium dihydrogen phosphate, anhydrous / monosodium hydrogen phosphate / monosodium orthophosphate / monosodium orthophosphate, anhydrous / monosodium phosphate / monosodium phosphate, anhydrous / monosorb XP-4 / MSP / MSP, anhydrous / phosphoric acid monosodium salt, anhydrous / phosphoric acid, monosodium salt / primary-sodium phosphate / primary-sodiumphosphate , anhydrous / sodium acid phosphate / sodium acid phosphate, anhydrous /	n° CAS: 7558-80-7	1,539	Tox. Aiguë 3 (Par inhalation:poussières,brouillard), H331
----------------------------	---	-------------------	-------	---

# Brilliant Green Agar (Modified)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
	sodium biphosphate / sodium biphosphate, anhydrous / sodium dihydrogen monophosphate / sodium dihydrogen phosphate (NaH <sub>2</sub> PO <sub>4</sub> ) / sodium dihydrogen phosphate, anhydrous / sodium dihydrogenorthop hosphate / sodium monobasic phosphate (NaH <sub>2</sub> PO <sub>4</sub> ) / sodium orthophosphate, primary / sodium phosphate (Na(H <sub>2</sub> PO <sub>4</sub> )) / sodium phosphate, monobasic / sodium phosphate, monobasic, anhydrous / sodium primary phosphate			

# Brilliant Green Agar (Modified)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Phenol red	4,4'-(3H-2,1-benzoxathiol-3-ylidene)bisphenol S,S-dioxide ; Phenol red 3,3-bis(p-hydroxyphenyl)-3H-2,1-benzoxathiole 1,1-dioxide / 4,4'-(3H-2,1-benzoxathiol-3-ylidene)bisphenol S,S-dioxide / 4,4'-(3H-2,1-benzoxathiol-3-ylidene)diphenol S,S-dioxide / alpha-hydroxy-alpha,alpha-bis(p-hydroxyphenyl)-o-toluenesulfonic acid gamma-sultone / fenolipuna / indicator phenol red / phenol red / phenol, 4,4'-(3H-2,1-benzoxathiol-3-ylidene)bis-, S,S-dioxide / phenol, 4,4'-(3H-2,1-benzoxathiol-3-ylidene)di-, S,S-dioxide / phenolsulfonepht halein / phenolsulfonphthalein / phenolsulphonpht halein / PR(=phenol red) / PSP / PSP (indicator) / sulfonphthal / sulphental / sulphonthal	n° CAS: 143-74-8	0,173	Irrit. Cut. 2, H315 Irrit. Oculaire 2A, H319 Sens. Cut. 1, H317 TSOC EU 3, H335 Aquatique Aigu 2, H401 Aquatique Chronique 2, H411

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

# Brilliant Green Agar (Modified)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### SECTION 4 Premiers soins

#### 4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin.

#### 4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.

#### 4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

### SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Aucun risque d'incendie.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

#### 5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

### SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales	: Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

# Brilliant Green Agar (Modified)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Transvaser le produit dans un récipient sec à l'aide d'une pelle, et refermer le récipient sans comprimer le produit.
Procédés de nettoyage	: Ramasser mécaniquement le produit.
Autres informations	: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

## SECTION 7 Manutention et stockage

### 7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène	: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques	: Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
Conditions de stockage	: Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
Température de stockage	: 2 – 30 °C
Matériaux d'emballage	: Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

## SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

#### Protection des mains:

Gants de protection

#### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

# Brilliant Green Agar (Modified)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



## SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre.
Couleur	: Beige
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 6,7 – 7,1
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Limites d'explosivité	: Non applicable
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

# Brilliant Green Agar (Modified)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### SECTION 11 Données toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé  
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé  
Toxicité aigüe (inhalation) : Non classé

Brilliant Green Agar (Modified)	
Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)	3,08 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Oral) 26,35 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Cutané) 24,81 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Dust/Mist))

Sodium phosphate monobasic (7558-80-7)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OECD 420: Acute Oral toxicity – Acute Toxic Class Method, Rat, Female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OECD 402: Acute Dermal Toxicity, 24 h, Rat, Male / female, Experimental value, Dermal, 14 day(s))
DL50 cutanée lapin	> 7940 mg/kg Source: IUCLID
CL50 Inhalation - Rat	> 0,83 mg/l (OECD 403: Acute Inhalation Toxicity, 4 h, Rat, Male / female, Experimental value, Inhalation (dust))
ATE CA (poussières,brouillard)	0,5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé.  
pH: 6,7 – 7,1

Sodium phosphate monobasic (7558-80-7)	
pH	5,5 – 6,5 (1 %)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
pH: 6,7 – 7,1

Sodium phosphate monobasic (7558-80-7)	
pH	5,5 – 6,5 (1 %)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé  
Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Phenol red (143-74-8)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Sodium phosphate monobasic (7558-80-7)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

Danger par aspiration : Non classé

Brilliant Green Agar (Modified)	
Viscosité, cinématique	Non applicable

# Brilliant Green Agar (Modified)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.

## SECTION 12 Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé.
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé.

Sodium phosphate monobasic (7558-80-7)	
CL50 - Poissons [1]	> 100 mg/l (OECD 203: Fish, Acute Toxicity Test, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Semi-static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
Algues ErC50	> 100 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, 72 h, Desmodesmus subspicatus, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

### Phenol red (143-74-8)

CL50 - Poissons [1]	12,25 mg/l Source: ECOSAR
CE50 96h - Algues [1]	1,262 mg/l Source: ECOSAR

### 12.2. Persistance et dégradation

#### Brilliant Green Agar (Modified)

Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

#### Sodium phosphate monobasic (7558-80-7)

Persistance et dégradabilité	Biodegradability: not applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable
DThO	Not applicable
DBO (% de DThO)	Not applicable

#### Phenol red (143-74-8)

Persistance et dégradabilité	Not readily biodegradable in water.
------------------------------	-------------------------------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Sodium phosphate monobasic (7558-80-7)

Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-3,96 (Estimated value)

# Brilliant Green Agar (Modified)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Phenol red (143-74-8)	
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).
FBC - Poissons [1]	45,67 l/kg (BCFBAF v3.01, Calculated value, Fresh weight)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,02 (Experimental value)

### 12.4. Mobilité dans le sol

Sodium phosphate monobasic (7558-80-7)	
Mobilité dans le sol	0,06887 Source: EPISUITE
Écologie - sol	No (test)data on mobility of the substance available.

Phenol red (143-74-8)	
Écologie - sol	Adsorbs into the soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	5,329 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)

### 12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé

Fluorinated greenhouse gases : Non

## SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Se conformer aux réglementations en vigueur pour l'élimination des déchets solides. Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.

## SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

TMD	DOT	IMDG	IATA
<b>14.1. Numéro ONU</b>			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport			
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport</b>			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)</b>			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.5. Dangers environnementaux</b>			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

# Brilliant Green Agar (Modified)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### 14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

**TMD**

Non réglementé

**DOT**

Non réglementé

**IMDG**

Non réglementé

**IATA**

Non réglementé

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78<sup>9</sup> et au recueil IBC<sup>10</sup>

Non applicable

## SECTION 15 Informations sur la réglementation

### Phenol red (143-74-8)

#### Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada	Application des dispositions relatives aux nouvelles activités (NAc) de la loi
---	--

### Phenol red (143-74-8)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

## SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 05-14-2025

### Texte complet des classes de danger et des phrases H:

H315	Provoque irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque un sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H401	Toxique pour les organismes aquatiques
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.